

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 5 mai 2008, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

La secrétaire trésorière est présente.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 133-05-2008 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **PROCÈS-VERBAUX**

- 134-05-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la réunion précédente du 7 avril 2008 et de l'assemblée spéciale du 21 avril 2008 soient adoptés tel que lu par les membres du conseil.

### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

#### **ÉTATS BUDGÉTÉS**

- 135-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de avril 2008.

### **ADMINISTRATION**

#### **MESURES D'URGENCE**

- 136-05-2008 Attendu que la municipalité de Mandeville a des problèmes d'inondation sur son territoire;

Attendu que madame la Mairesse doit décréter l'état d'urgence dans le but de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné;

En conséquence,  
Il est proposé par M. André Desrochers  
Appuyé par M. Sylvain Gagnon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville entérine l'état d'urgence décrété par la Mairesse et valable pour cinq jours tel que décrit :

Municipalité de Mandeville  
Ce 22 avril 2008, à 11h40 heures

### **DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

Je, soussigné, maire de la municipalité de Mandeville, investi des pouvoirs édictés par la *Loi sur la sécurité civile*, L.R.Q. c. S-2.3, plus particulièrement en vertu du 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 43 de ladite loi, décrète l'état d'urgence.

**Nature du sinistre :**

Inondation

**Territoire concerné :**

Sur tout le territoire avoisinant les cours d'eau de la municipalité de Mandeville

**Circonstances justifiant l'état d'urgence :**

Nécessité de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné compte tenu que les voies d'accès sont inondées et ne permettent plus l'accès aux propriétés.

**Durée :**

La présente déclaration d'état d'urgence local entre en vigueur immédiatement et est valable jusqu'à ce qu'elle soit entérinée par le conseil municipal pour une période de cinq jours ou, à défaut, pour une période de 48 heures.

**Personne habilités :**

Le maire peut exercer les pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

SIGNÉ À MANDEVILLE, CE 22 AVRIL 2008, À 11h40 HEURES

---

Francine Bergeron Mairesse

**COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES**

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE**

137-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adhère à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle 2008-2009 d'un montant de 100\$.

**CORRESPONDANCE DE M. FRANÇOIS BENJAMIN DÉPUTÉ**

Accusé de réception de deux correspondances datées du 9 avril 2008 soit les résolutions 118-04-2008 et 86-04-2008. Soyez assurés que monsieur Benjamin a pris connaissance de vos documents.

**JETTÉ, FRÉCHETTE & ASSOCIÉS INC.**

138-05-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la prime d'assurance (27 mai 2008 au 27 mai 2009) de la Maison Charbonneau au 19 rue Charbonneau au montant de 1024.00\$ taxes incluses à Jetté, Fréchette & Associés inc.

**VERDI + RENOUVELLEMENT**

139-05-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

l'entente avec Verdi+ soit le traitement de la pelouse, le déchaumage et l'aération au montant de 611.44\$ taxes incluses.

### **NOUVELLE TARIFICATION DE MME CAROLINE MONGRAIN**

140-05-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la hausse de tarification de Mme Mongrain à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 qui passe de 21.00\$/heure à 25\$/heure.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

141-05-2008 Considérant que les municipalités de la MRC de D'Autray sont desservies par la Sûreté du Québec;

Considérant que l'entente actuelle avec la Sûreté du Québec arrive à terme et qu'il est opportun de la renouveler;

Considérant que la MRC de D'Autray a négocié une nouvelle entente avec la Sûreté du Québec prévoyant l'ajout d'effectifs policiers répartis dans les postes de Berthier, St-Gabriel et Lavaltrie;

Considérant que l'entente négociée est avantageuse pour les municipalités de la MRC de D'Autray;

Considérant les dispositions de la Loi sur la police;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le préfet, M. Norman Blackburn, et la directrice générale, Mme Danielle Joyal, à signer une entente d'une durée de dix (10) ans avec la Sûreté du Québec.

## **VOIRIE ET TRANSPORT**

### **MINISTÈRE DESTRANSPORTS**

La présente vise à vous informer que l'adoption du projet de loi numéro 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, a introduit de nouvelles dispositions en matière de réglementation des limites de vitesses sur le réseau routier municipal, augmentant ainsi l'autonomie et les responsabilités des municipalités en la matière.

### **TI-BONHOMME EXCAVATION INC.**

La présente est pour vous aviser que dû à l'augmentation du diesel nous nous voyons dans l'obligation de majorer nos prix de 5.00\$/heure sur toute notre machinerie lourde ainsi que sur nos camions.

### **OFFRE POUR LA BOITE DU CAMION**

142-05-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de M. Charles Landry au montant de 400.00\$ pour l'achat de la boîte en fibre de verre verte.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

### **CRÉ LANAUDIÈRE**

En 2006, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a mandaté la CRÉ Lanaudière pour former une Table de concertation régionale sur les véhicules hors route. Cette Table VHR a le mandat de faire des recommandations dans le but de rendre la cohabitation plus harmonieuse. J'ai le plaisir de vous informer que la CRÉ Lanaudière a repris ses activités dans le dossier VHR avec l'embauche d'une nouvelle agente de concertation, soit Mme Chantal Duval. Pour chaque municipalité concernée, le maire ou la mairesse est convoquée mais un autre membre du conseil municipal peut être délégué. Nous vous demandons de bien vouloir mettre à la disposition de Mme Duval votre registre de commentaires, suggestions et plaintes émis par vos membres ou tout autre citoyen concernant les VHR.

### **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Réception d'une lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la demande de certificat d'autorisation pour le réaménagement d'un pont au-dessus de la rivière Mastigouche.

### **DEMANDE DE EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.**

143-05-2008 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie deux (2) kilomètres supplémentaires au montant de la soumission à Excavation Normand Majeau inc. pour l'hiver 2007-2008. Une demande écrite fut formulée par l'entrepreneur et les chemins ont été mesurés par M. Francis Coutu de Excavation Majeau inc. et un employé municipal.

### **AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DE D'AUTRAY ET LA MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE POUR LE PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS**

144-05-2008 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adhère à l'entente intermunicipale ayant pour but de partager des renseignements entre la municipalité de Mandeville et la MRC de D'Autray suite à l'inventaire des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont mandatées pour signer ladite entente qui fait partie intégrante de la présente résolution.

### **MAMR – DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES**

Accusé de réception du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**

Réception de la résolution 2008-04-62 concernant l'adoption du règlement 235-2008-03 (vidanges des fosses septiques), la résolution 2008-04-63 concernant l'entente intermunicipale (vidange des fosses septiques) et la résolution 2008-04-65 concernant le représentant au comité de sélection (inspecteur des eaux).

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

Réception de la résolution 2008-046 concernant l'entente intermunicipale visant la vidange et la gestion des boues de fosses septiques, la résolution

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

2008-048 concernant la création d'un comité de sélection pour l'engagement d'un inspecteur des eaux et la résolution 2008-049 concernant l'entente intermunicipale avec la MRC de D'Autray sur le partage des renseignements suite à l'inventaire des fosses septiques.

### **AVIS DE MOTION – SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AUX ULTRAVIOLETS**

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation d'un règlement permettant l'installation des systèmes de traitement aux ultraviolets et permettant que la municipalité veille à ce que l'entretien dudit système soit fait. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

### **MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON**

Réception de la résolution 2008-04-59 confirmant l'acceptation de l'entente intermunicipale visant la vidange et la gestion des boues de fosses septiques, la résolution 2008-04-60 désignant les personnes pour siéger sur le comité de sélection pour l'engagement d'un inspecteur des eaux et la résolution 2008-04-61 confirmant l'acceptation de l'entente avec la MRC de D'Autray.

### **URBANISME ET MSE EN VALEUR**

#### **RÉCEPTION DU RÈGLEMENT 203-1 DE LA MRC DE D'AUTRAY**

Réception du règlement 203-1 adopté par la MRC le 9 avril 2008 ayant pour but de modifier le règlement 203 qui prévoit l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités.

#### **DÉROGATION MINEURE POUR LE 1675 (NON OFFICIEL) CHEMIN DU PARC**

145-05-2008 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de l'adresse 1675 (non officiel) Chemin du Parc. Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à l'adresse ci-haut mentionné. Le propriétaire veut rendre conforme le bâtiment, actuellement, érigé sur le lot 3-38-57-05N afin de procéder au changement d'usage d'un bâtiment temporaire à un bâtiment principal.

Attendu que la façade du bâtiment principal est de 6,76 mètres au lieu de 7 mètres tel que stipulé à l'article 4.4.1 du règlement de zonage # 192.

Vu les circonstances, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Denis Prescott et il est résolu à l'unanimité des membres du CCU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Laprade propriétaire du 1675 (non officiel) Chemin du Parc pour le changement d'usage d'un bâtiment temporaire à un bâtiment principal, avec une façade de 6.76 mètres au lieu de 7 mètres tel que stipulé à l'article 4.4.1 du règlement de zonage # 192.

En conséquence

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure pour l'adresse 1675 (non officiel) Chemin du Parc propriété de M. Sylvain Laprade telle que lue par les membres du conseil.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008

### DEMANDE DE M. CHRISTIAN PRESCOTT

146-05-2008 M. Robert Chenevert mandate M. Christian Prescott afin que ce dernier demande un dézonage sur le terrain de M. Robert Chenevert. Donc M. Prescott demande un dézonage d'un terrain appartenant à M. Robert Chenevert du 71 rue Pontbriand Sud. M. Prescott a fait une promesse d'achat verbal à M. Chenevert pour acheter un terrain en zone agricole. Sa demande est faite pour un terrain de 200' par 300'. Ce terrain servira à la construction d'une maison adaptée aux besoins de M. Prescott à cause de sa mobilité réduite. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu que la municipalité de Mandeville appuie la demande de M. Prescott.

### NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

147-05-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme M. Rodrigue Genois à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme.

### AVIS DE MOTION – RENATURALISATION ET LA PROTECTION DES RIVES

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement contenant des dispositions pour la renaturalisation et la protection des rives de tous les lacs du territoire de Mandeville. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

### AVIS DE MOITON – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT LA PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement contenant des dispositions sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la protection des rives et du littoral. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement contenant des modifications à apporter au règlement de lotissement. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

### DEMANDE DE MME LOUISE BÉLAND

Je vous envoie par écrit ma demande pour faire une exposition d'artisans sur ma propriété style « Journée champêtre » durant l'été et si c'était possible à quelques reprises.

### DEMANDE DE MME DIANE BEAUDRY

J'exploite un petit élevage de Bouvier bernois depuis 1994. Je désire m'acheter une propriété sur votre territoire. Je suis membre de plusieurs associations canines et je vends des reproducteurs à la fondation Mira. Est-ce qu'une modification du règlement de zonage serait possible en vue de l'exploitation d'un petit chenil sur ces propriétés?

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE DE KARATÉ YOGA BRANDON

- 148-05-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse un montant de 185.85\$ soit 35% de 531.00\$ qui représente l'inscription à la session automne 2007 et hiver 2008 de trois(3) jeunes de Mandeville, tel que spécifié sur la demande du Centre.

#### INVITATION À LA 34<sup>IÈME</sup> REVUE ANNUELLE DES CADETS DE LA MARINE

La Ligue Navale du Canada, succursale Berthier/St-Gabriel ainsi que les membres de l'équipage du CCMRC 243 Alexandre de Berthier, sont fiers de vous inviter à leur 34<sup>ième</sup> revue annuelle. Cette cérémonie aura lieu, samedi le 17 mai 2008 à 14h00 à la polyvalente Bermon.

#### RÉCEPTION D'UNE RÉOLUTION DE VILLE SAINT-GABRIEL

Réception de la résolution #108-04-2008 concernant le partage des coûts du matériel et les dépenses afférentes pour la patrouille nautique.

#### CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE

- 149-05-2008 Suite à notre demande, la Caisse populaire de Brandon subventionne deux (2) postes de moniteurs pour le camp de jour 2008 via Carrefour Jeunesse-Emploi de d'Autray-Joliette. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de ladite subvention.

#### DEMANDE DE M. JACQUES RICARD PRÉSIDENT DES LOISIRS

- 150-05-2008 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville réserve le terrain de balle les lundis et les mercredis de 18h30 à 21h30 pour la saison de balle. Le début officiel de la saison est le 2 juin 2008 pour se terminer le 20 août. Les jeunes entre 5 et 13 ans pourront ainsi bénéficier d'une activité physique intéressante. De plus, il voudrait avoir le terrain la première fin de semaine de août pour le tournoi familiale et les 12 et 24 août pour l'épluchette annuelle.

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG

Lettre de remerciement à la municipalité pour avoir effectuer la cueillette des vidanges et de la récupération.

#### COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

Le comité des citoyens du Lac Mandeville tiendra son assemblée générale annuelle samedi le 12 juillet 2008. Nous vous demandons la possibilité d'utiliser la salle municipale gratuitement pour cette rencontre qui aura lieu de 10h00 à 12h00.

#### VILLE DE SAINT-GABRIEL

Réception de la résolution # 97-04-2008 nous informant que la Ville de Saint-Gabriel accepte de contribuer pour un montant de 650.00\$ pour l'achat de toges pour l'École Bermon.

#### ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE DE MANDEVILLE INC.

- 151-05-2008 L'Association veut informer la municipalité que l'ensemencement de leurs lacs sera fait en 2 parties soit le printemps pour le lac Croche ( 1500

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008

truites), le lac Paul (1000 truites) et le lac en Cœur (2000 truites). Pour l'automne, il y aura ensemencement du lac Carrufel (1000 truites), le lac Claire (1000 truites) et le lac Bouleau (1000 truites). En plus, des truites mouchetées seront ensemencées lors du tournoi annuel de pêche. Cette année, ils vont finaliser le stationnement du lac en Cœur, finaliser la descente au lac McGrey et des travaux débiteront au lac Carufel pour le chemin et le stationnement. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant maximum de 1500.00\$ à l'Association Chasse & Pêche de Mandeville inc. pour l'ensemencement des lacs. Cette subvention sera conditionnelle à la réception des pièces justificatives par l'Association à la municipalité.

### CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE BRANDON

Suite à votre demande de subvention pour l'envoi postal du Babillard à l'extérieur de la municipalité de Mandeville, nous vous informons par la présente que nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande. Toutefois, si votre décision est de maintenir ce service, il nous fera plaisir de vous faire parvenir un chèque au montant de 250.00\$. La municipalité de Mandeville remerciera la Caisse pour le don.

### PARENT-SECOURS LANAUDIÈRE

Offre de partenariat par le biais d'une commandite.

### FIERTÉ PASSION ST-GABRIEL

152-05-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 100\$ à Fierté Passion St-Gabriel pour la parution de notre carte d'affaires à l'intérieur du feuillet publicitaire.

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2008-2009

153-05-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion 2008-2009 à Culture Lanaudière pour un montant de 120.00\$.

### DEMANDE MASKI-COURONS

Le Maski-Courons travaille actuellement à l'élaboration de plusieurs événements sportifs en 2008 soit : le Maski-Courons du printemps, le Maski-Courons International, le Championnat régional de cross-country Laurentides-Lanaudière et le Championnat provincial de cross-country. Depuis les dernières années, nous travaillons en étroite collaboration avec Ambulances St-Gabriel afin d'offrir des services de qualité pour les participants à notre événement. Considérant les nouveaux événements que nous organisons et notre volonté de développer la qualité des services de premiers soins pour nos participants, nous souhaitons obtenir votre soutien afin que les services de premiers répondants soient présents lors des événements mentionnés ci-haut.

### OFFRE DE SERVICE SON ET ÉCLAIRAGE POUR LE SPECTACLE DE BOB WALSH

154-05-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne le contrat de son et d'éclairage à Sonorisation Marc-André Houle pour un montant de 1400.00\$ taxes incluses tel que la soumission.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Réception de la résolution 2008-04-73 confirmant que Saint-Didace accepte d'assumer sa part des coûts de la patrouille nautique.

### MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON

Réception de la résolution 2008-04-74 confirmant que St-Gabriel-de-Brandon accepte d'assumer sa part des coûts de la patrouille nautique.

### DEMANDE DE SUBVENTION DE MANDEVILLE EN FÊTE

Mandeville en Fête demande une subvention de 1000.00\$. En plus le comité demande que la municipalité de Mandeville paie la publicité dans le journal L'Action et l'Écho, l'envoi des programmes par la poste, faire des photocopies aux fournisseurs et l'aide de nos employés municipaux. La municipalité demande les états financiers avant de prendre une décision.

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisque sa fille travaille au CDBL.

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CDBL

155-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion auprès de CDBL au montant de 112.88\$ taxes incluses.

M. Jean-Claude, Charpentier, conseiller, reprend sa place au conseil.

### CENTER FINANCIER AUX ENTREPRISES JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE

La date d'échéance du prêt de 40,000.00\$ pour le Centre sportif et communautaire de Brandon est le 1<sup>er</sup> avril 2008. Par contre, M. Normand Gariépy a confirmé qu'une subvention remboursera ledit prêt vers le 15 mai 2008.

### INVITATION À L'ÉVÉNEMENT « DAVID BOISVERT CHANTE DASSIN »

156-05-2008 En votre qualité de Mairesse de la municipalité de Mandeville, nous sollicitons votre présence lors de la 6<sup>ième</sup> édition de notre événement bénéfiques Opération Enfant Soleil, qui aura lieu samedi le 10 mai 2008 à 20h00. Nous convions également tous les conseillers siégeant au sein de votre comité, ainsi que leur conjointes. Le prix du billet est de 10.00\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète 8 billets à 10.00\$/chacun pour l'événement bénéfique Opération Enfant Soleil.

### INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE

157-05-2008 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Les Entreprises Réginald Bergeron et Fils inc. pour l'installation de la génératrice à la Salle municipale au montant de 2728.67\$ taxes incluses.

### CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON INC.

158-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville octroie un montant de 2639.00\$ à la Chambre de Commerce de Brandon pour aider au bon fonctionnement du bureau d'information touristique.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

### **VARIA**

#### **DEMANDE DE MME COLETTE BEAUSOLEIL**

Par la présente je vous rappelle notre demande concernant l'asphaltage du chemin de la branche à gauche. Cette demande n'est pas nouvelle puisque j'ai une lettre de la municipalité en date du 13 juin 1980 qui nous disait que notre demande est prise en très grande considération et que les travaux sont à venir dans un avenir très rapproché. Je joins une copie de cette lettre en annexe.

L'affluence des véhicules pour se rendre à l'ancien chemin du lac Ste-Rose et à la Zec Des Nymphes crée beaucoup de laveuse et de poussière ce qui rend le chemin impraticable. Le passage du grader n'améliore pas la situation s'il est passé en milieu ou fin de la semaine. J'apprécierais que vous fassiez un rappel afin que le grader soit passé le lundi afin que nous les résidents puissions en bénéficier durant la semaine.

Étant persévérant et patient nous avons toujours relancer notre demande auprès des membres du conseil municipal au fil des années sans réponse positive.

Après 28 ans de démarche insistante et l'augmentation de l'achalandage de la circulation sur le chemin de la Branche à gauche, je vous demande de faire des démarches auprès des différents ministères en cause pour trouver des enveloppes qui permettra l'asphaltage de ce chemin.

Je vous remercie de l'intérêt et de l'importance que vous porterez à cette demande.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS COMPTES À PAYER**

#### **COMPTES À PAYER**

- 159-05-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de avril 2008 tels que lus, les chèques du numéro 5299 au numéro 5375 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de avril 2008, ainsi que les comptes à payer du mois de avril 2008 pour un montant de 176,095.18\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sec. Trés. et Dir. générale

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 160-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseiller que l'assemblée soit levée à 20h10.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sec. Trés. et Dir. générale